



# NEWSLETTER : INDICE-TREX 2022

## *L'indice-TREX : votre garantie des valeurs correctement assurées*

L'année **2021** restera dans les mémoires comme une année de forte inflation, à savoir 5,71 %. Les raisons de cette forte inflation sont multiples : coûts élevés de l'énergie et des matières premières, ... ce qui engendre des augmentations de prix à d'autres niveaux et des augmentations de salaires par le biais du lien avec l'indice. Ces augmentations de prix ne sont évidemment pas sans effet sur l'indexation des sommes assurées. Pour les bâtiments commerciaux, l'augmentation est plus forte cette année que pour les logements privés car la relation entre le coût des matériaux et le coût de la main-d'œuvre est plus importante pour les bâtiments commerciaux. Pour les machines, l'augmentation des prix est très différente selon qu'il s'agit de la production de machines standard (environ 3%) ou de machines sur mesure (plus de 10%).

L'indice TREX reflète l'augmentation moyenne des prix de revient de l'année écoulée.

Dans le tableau de l'indice, un coefficient est indiqué à côté de l'indice pour simplifier l'utilisation de l'indice TREX. Si le capital assuré a déjà été indexé dans le passé, il suffit d'ajuster le capital assuré de l'année dernière par l'indice TREX de 2022. (Coefficient de 2021).

Si aucune indexation n'a encore été appliquée, il suffit de multiplier par année civile la (nouvelle) valeur des investissements par le coefficient de cette année.

Si l'on procède ainsi pour chaque année d'investissement, on obtient la valeur actuelle indexée correcte.

	Equipment	Coefficient	Buildings	Coefficient	ABEX	Coefficient
<b>2012</b>	<b>130,169</b>	<b>1,207</b>	<b>167,342</b>	<b>1,190</b>	<b>705</b>	<b>1,285</b>
<b>2013</b>	<b>134,398</b>	<b>1,169</b>	<b>171,572</b>	<b>1,161</b>	<b>729</b>	<b>1,243</b>
<b>2014</b>	<b>137,717</b>	<b>1,141</b>	<b>173,042</b>	<b>1,151</b>	<b>739</b>	<b>1,226</b>
<b>2015</b>	<b>138,736</b>	<b>1,132</b>	<b>173,600</b>	<b>1,147</b>	<b>745</b>	<b>1,216</b>
<b>2016</b>	<b>141,095</b>	<b>1,113</b>	<b>167,431</b>	<b>1,190</b>	<b>744</b>	<b>1,218</b>
<b>2017</b>	<b>142,378</b>	<b>1,103</b>	<b>176,046</b>	<b>1,131</b>	<b>754</b>	<b>1,202</b>
<b>2018</b>	<b>144,041</b>	<b>1,090</b>	<b>181,813</b>	<b>1,096</b>	<b>775</b>	<b>1,169</b>
<b>2019</b>	<b>145,992</b>	<b>1,076</b>	<b>184,908</b>	<b>1,077</b>	<b>809</b>	<b>1,120</b>
<b>2020</b>	<b>148,516</b>	<b>1,058</b>	<b>186,295</b>	<b>1,069</b>	<b>833</b>	<b>1,088</b>
<b>2021</b>	<b>148,471</b>	<b>1,058</b>	<b>184,456</b>	<b>1,080</b>	<b>858</b>	<b>1,056</b>
<b>2022</b>	<b>157,071</b>	<b>1,000</b>	<b>199,177</b>	<b>1,000</b>	<b>906</b>	<b>1,000</b>

troostwijk roux  
expertises by Unsa

Parce qu'on reconnaît votre valeur

- Évaluation des biens immobiliers, équipements et outillage
- Conseils techniques en cas de sinistre ou d'expropriation.





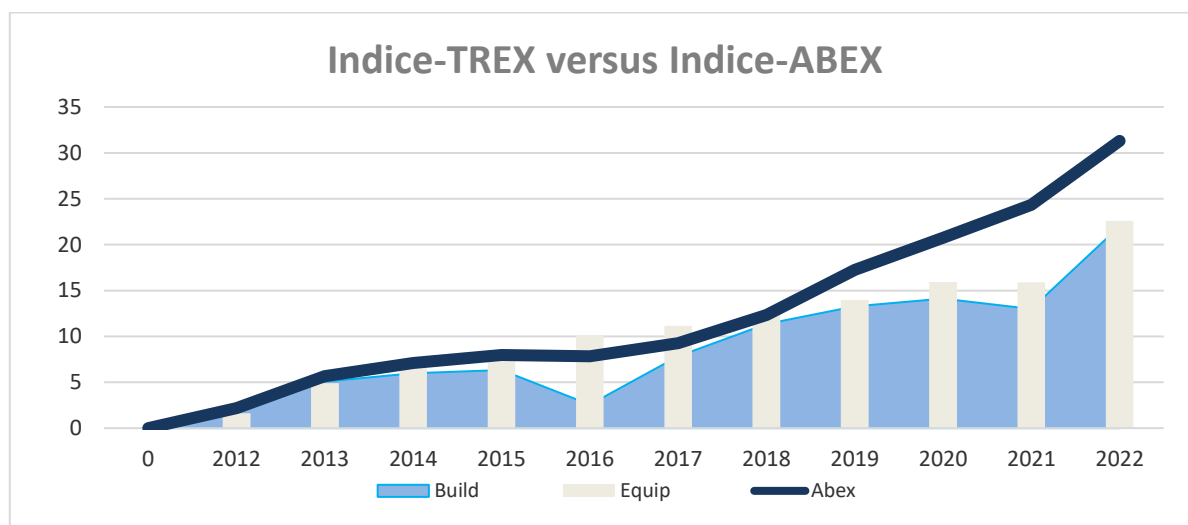
**L'indice Trex des équipements**, qui reflète l'augmentation moyenne du coût de l'ingénierie mécanique, a affiché une augmentation moyenne des coûts de 5,79 % au cours de l'année écoulée.

**L'indice de construction Trex**, qui reflète l'augmentation moyenne du coût de la construction de bâtiments commerciaux, a augmenté de 8 % l'année dernière.

**L'indice Abex**, qui est calculé sur le coût moyen de construction des bâtiments résidentiels privés, TVA comprise, a augmenté de 5,6 % en 2021.

Pour les entreprises qui établissent leurs rapports dans une autre devise, les différences de taux de change doivent également être pris en considération. Au cours de l'année écoulée, le dollar a baissé de **1,7%**, la livre sterling a augmenté de **6,1%** et le franc suisse de **3,6%**.

N'oubliez pas de consulter le calculateur de l'indice Trex (<https://www.trex.be/fr/research/indice-trex/>) que vous pouvez trouver sur notre site web et qui vous permet d'ajuster les montants assurés de manière très précise.



**VOUS POUVEZ NOUS JOINDRE 24/24 AU N° 070.233.880**

**BUREAUX À ANVERS, BRUXELLES ET GAND**

**troostwijk roux**  
expertises by **Unsa**

**Parce qu'on reconnaît votre valeur**

- Évaluation des bien immobiliers, équipements et outillage
- Conseils techniques en cas de sinistre ou d'expropriation.